



Municipalité
de
Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 16 avril 2018 à 20 h 15**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution n° 230-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

URBANISME

Résolution n° 231-2018
Modification du permis pour la réfection de l'immeuble du 98, rue Saint-Jacques

ATTENDU QUE	le conseil municipal a accepté de délivrer un permis pour la réfection de l'immeuble du 98, rue Saint-Jacques, et ce, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 217-2018) ;
ATTENDU QU'	il y a lieu de revoir l'accord du conseil municipal sur les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux portes en bois (ou équivalent) ;
ATTENDU QUE	les prix pour des portes en bois (ou équivalent) sont très élevés et que le conseil municipal n'est pas en



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

accord avec une telle augmentation des coûts dans ce projet ;

ATTENDU QUE

les portes seront peinturées de couleur blanche afin de conserver l'apparence actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à majorité des conseillers et conseillères présents que le conseil municipal recommande de ne pas tenir compte de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en ce qui concerne les portes en bois (ou équivalent) et que des portes en acier de couleur blanche soient autorisées à être installées.

QUE le tout soit corrigé dans le permis de rénovation numéro 2018-00028.

Mesdames Isabelle Marsolais et Josyane Forest votent contre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 232-2018

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 25.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire